

# Changement climatique : faut-il prévoir de plus grandes citernes d'eau de pluie ?

L'eau de pluie peut être utilisée pour de nombreuses applications ne nécessitant pas d'eau potable. Des citernes d'eau de pluie plus grandes permettent non seulement de faire davantage d'économies, mais aussi de réduire la quantité d'eaux pluviales évacuées dans les égouts ainsi que les débits de pointe supportés par ces derniers en cas de violents orages.

L. Vos, B. Bleys, Buildwise

## Évolution des précipitations

L'évolution des précipitations au fil du temps est moins marquée que celle des températures. Ainsi, bien que la moyenne annuelle des précipitations n'augmente pas de manière significative, on observe **un changement dans le type de précipitations et dans leur répartition tout au long de l'année**.

Des recherches menées par l'Institut royal météorologique (IRM) révèlent que la quantité de précipitations en hiver devrait croître de manière significative en Belgique. Nous serons en outre confrontés à **des périodes de sécheresse plus longues**, entrecoupées de **pluies généralement brèves, mais intenses**. Les mesures enregistrées à Uccle depuis 1981 indiquent une nette augmentation du nombre de jours par an caractérisés par de fortes précipitations, mais aussi une nette diminution des précipitations au printemps. C'est au cours de cette saison que la durée des épisodes de sécheresse a le plus augmenté.

Il semble dès lors opportun d'installer une citerne d'eau de pluie d'une plus grande capacité si l'on souhaite collecter d'importantes quantités d'eau en hiver et surmonter ainsi une bonne partie de la période de sécheresse attendue à la saison suivante.

## Réglementations en la matière

En **Wallonie**, l'installation d'une citerne d'eau de pluie relève de la réglementation communale.

En **Région de Bruxelles-Capitale**, une citerne doit pouvoir collecter au moins 33 litres d'eau de pluie par mètre carré de toiture en projection horizontale. Toutefois, cette réglementation va bientôt changer. Il deviendra obligatoire de raccorder

au moins un robinet de service et une toilette à la citerne et d'adapter son volume à la consommation des utilisateurs.

En **Flandre**, la dernière version de la réglementation relative aux eaux de pluie (en vigueur depuis le 2 octobre 2023) exige que les citernes destinées notamment aux habitations unifamiliales (voir tableau ci-dessous) disposent d'un **volume-tampon minimal plus élevé** (au moins 5.000 litres). La nouvelle réglementation impose également l'utilisation d'eau de pluie pour tous les usages non hygiéniques (machine à laver, toilettes, robinet de jardin). **Par conséquent, si le volume des citernes commence à augmenter, il en ira de même de l'utilisation de l'eau de pluie.** Afin d'illustrer ce que ces exigences impliquent en cas de longue période de sécheresse, prenons l'exemple d'une maison occupée par quatre personnes et équipée d'une citerne d'eau de pluie de 10.000 litres. En supposant une consommation moyenne de cette eau (selon [les données de l'agence flamande de l'environnement](#)) et une citerne à moitié pleine au début de la période de sécheresse, la quantité d'eau de pluie stockée devrait suffire pour répondre aux besoins de ce ménage durant un mois environ. ➡

**A** Volume de la citerne d'eau de pluie dans une habitation unifamiliale, selon la réglementation flamande.

Superficie 'A' de la toiture (projection horizontale)	Volume de la citerne d'eau de pluie
$A < 80 \text{ m}^2$	Minimum 5.000 litres
$80 \text{ m}^2 \leq A < 120 \text{ m}^2$	Minimum 7.500 litres
$120 \text{ m}^2 \leq A < 200 \text{ m}^2$	Minimum 10.000 litres
$A \geq 200 \text{ m}^2$	100 litres/m <sup>2</sup> ou calcul basé sur l'utilisation